

# **OGEC Sainte Geneviève**

Association déclarée sous le numéro W922005736 à la Préfecture des Hauts de Seine 72, rue Volant, 92000 Nanterre

# <u>REGLEMENT FINANCIER POUR L'ANNEE 2025 -2026</u>

### La contribution des familles :

Cette contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires au fonctionnement de l'école ainsi que les dépenses liées à son caractère propre en conformité avec le projet d'établissement. Elle prend en compte le coût de la piscine (*location des cars, les entrées*), certaines sorties pédagogiques et les cotisations aux instances de l'enseignement catholique. Cette somme est due dans son intégralité à la rentrée des classes et perçue mensuellement.

Un acompte vous est demandé par élève au moment du dépôt du dossier d'inscription ou de réinscription. Cette somme n'est pas remboursable.

#### Les frais de restauration

La restauration, facultative, fait l'objet d'une inscription en début d'année, valable pour l'année entière. Le prix de la demi-pension se décompose entre le prix du repas facturé par le prestataire et les frais fixes (amortissement de matériel, fluides et autres charges y compris de personnel). Les frais fixes et le prix du repas sont facturés séparément et prélevés globalement.

#### Les autres prestations

Elles aussi sont facultatives et concernent l'étude dirigée et la garderie. Pour les assurer, l'école embauche du personnel spécifique. L'inscription est annuelle. En cas de départ en cours d'année, sauf pour un motif légitime (déménagement, maladie), les prestations restent dues au prorata temporis en mois.

# Séjours pédagogiques

Ceux-ci sont obligatoires d'un point de vue pédagogique et font l'objet d'une facturation séparée pour les familles concernées. Un acompte est appelé pour les classes concernées sur la facture annuelle. En cas de difficulté financière des familles, contactez Mme Le Chef d'établissement (voir dernier paragraphe).

#### Frais annexes et cotisations diverses

Frais obligatoires de fournitures scolaires des classes maternelles et primaires.

Frais forfaitaires : ils couvrent les frais des petites sorties, les activités périscolaires et la contribution de solidarité pour le développement de l'enseignement catholique du diocèse de Nanterre.

#### Mode de règlement

La facturation annuelle est établie en septembre.

Le règlement se fait par prélèvement mensuel de septembre à juin. En cas d'impayé, les frais perçus par notre banque vous seront refacturés. Après 2 impayés, l'intégralité de la somme restante due est exigible après mise en demeure. En outre, l'école se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante, si le solde n'est pas réglé au 30 juin de l'année écoulée.

# Réductions et aides

Une réduction de la contribution des familles est accordée à partir du deuxième enfant.

Si en cours d'année, vous éprouvez des difficultés notamment d'un point de vue financier, Madame Le Chef d'établissement, est à votre écoute pour vous apporter une réponse appropriée. Cette démarche restera confidentielle.

En cas de départ de l'école en cours d'année ou d'une cause de force majeure et indépendante de l'école, aucun remboursement de la contribution des familles n'est possible.

En cas d'arrêt du service de la restauration pour une cause de force majeure et indépendante de l'école, seule la fraction variable du prix du repas pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel.

# TARIFS ANNUELS 2025-2026

	1	2 <sup>e</sup>	A partir du 3e	
	enfant	enfant	enfant	
Contribution des familles	1430€	1300€	1165€	
Acompte à l'inscription				
ou à la réinscription/par	160€			
enfant				
Restauration (frais fixes + prix	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
du repas)				
Frais fixes	551,00€	412,50€	275,00€	137,00€
Prix du repas	740,50€	571,50€	396,00€	203,50€
Repas PAI	551,00€			
Repas occasionnel				11,00€
Séjour pédagogique	Entre 415€ et 510€ selon les séjours			
Garderie (tarif unique de 1 à 4 jours	492,00€			
quelque soit l'horaire de sortie 17h30 ou 18h)	·			
Etude (tarif unique de 1 à 4 jours	648,50€			
quelque soit l'horaire de sortie 17h30 ou 18h)				
Garderie ou étude				12,50€
occasionnelle				·
Frais de dossier	70€ par nouvelle		35€ par enfant po	our une
	famille		famille de l'école	
APPEL (tarifs susceptibles				
d'être modifiés en cours	Cotisation: 25€			
d'année)	Fournitures de la maternelle : 26€			
Frais de fournitures scolaires	Fournitures de l'élémentaire : 88€			
Maternelle ou primaire				